AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1948
FR0000121972-FS0918

29 novembre 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SCHNEIDER ELECTRIC SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 novembre 2023, la société de droit américain Massachusetts Financial Services (MFS) Company[1] (111 Huntington Avenue, Boston MA 02199, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 novembre 2023, le seuil de 5% du capital de la société SCHNEIDER ELECTRIC SE et détenir, pour le compte des clients et de fonds, 28 548 499 actions SCHNEIDER ELECTRIC SE représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et 4,76% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SCHNEIDER ELECTRIC SE sur le marché.

[1] Contrôlée par la société Sun Life Financial coté à la bourse de Toronto. La société Massachusetts Financial Services Company déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 572 835 884 actions représentant 599 373 274 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.